

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL875

présenté par  
M. Matras, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 4 est source de confusion possible.